



DE QUOI PARLE-T-ON ?

La convention médicale signée en août 2016 a constitué la première étape qui a permis les premiers remboursements d'actes de télémédecine par l'Assurance Maladie, en créant 2 actes de suivi des patients en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), l'un de téléexpertise (TDT) et l'autre de téléconsultation (TTE).

Depuis le 15 septembre 2018, la téléconsultation est accessible sur l'ensemble du territoire en France : tout médecin, quelle que soit sa spécialité et son secteur d'exercice, peut désormais proposer à ses patients de réaliser une consultation à distance au lieu d'une consultation en présentiel, pour toute situation médicale qu'il jugera adaptée.

DEFINITION

La téléconsultation est une consultation réalisée par un médecin (généraliste ou de toute autre spécialité médicale), à distance d'un patient, ce dernier pouvant être assisté ou non par un autre professionnel de santé (ex : médecin, infirmier, pharmacien...).

ENJEUX

L'enjeu du déploiement de la téléconsultation au domicile des patients sur le secteur d'Obersteinbach, consiste à réduire les inégalités d'accès aux soins pour les administrés dans l'impossibilité de se déplacer ou de faire déplacer un médecin (et donc d'optimiser sa disponibilité). Cette nouvelle offre de soin permettra de contribuer à pallier la pénurie médicale du territoire, en apportant une réponse médicale à domicile. Celle-ci viendra compléter l'offre de soin et assurer une proximité.

Les objectifs

- Éviter les déplacements des patients fragiles en proposant des consultations à distance.
- Faciliter la réactivité de prise en charge dans le cas de soins non programmés et inopinés en proposant une téléconsultation.
- Permettre la continuité des soins aux personnes peu ou non mobilisables de leur domicile et ainsi éviter les ruptures de prise en charge (ex : renouvellement d'ordonnance...)
- Libérer du temps médical sur le territoire.

TELECONSULTATION ASSISTEE ET AUGMENTEE

Le rôle des infirmiers et infirmières

aura comme fonction d'être un téléassistant au domicile du patient pour les téléconsultations de médecine générale.

- Il est mobilisé (en fonction de ces disponibilités) pour assister la téléconsultation.
- Il recueille le consentement du patient à bénéficier d'une téléconsultation.
- Il prépare la téléconsultation en recueillant les éléments de l'anamnèse du patient

Les professionnels concernés

- Dr. SCHAFFHAUSSER, cabinet IDE Bindel - Lembach, Centre de soins - Lembach
- Ce projet est accessible à l'ensemble des professionnels du territoire, une demande est à faire auprès des coordinatrices pour intégrer le projet.

Le matériel disponible

Il s'agit d'un dispositif mobile de type mallette « Bewell Connect » équipé d'objets connectés :

Stéthoscope, Oxymètre, Thermomètre, Tensiomètre, Glucomètre, Otoscope, Electrocardiogramme, Dermatoscope, Lecteur de carte vitale

La connexion internet se fait par un routeur 4G intégré, possibilité via un partage de connexion également.

Logiciel permettant la visio et le transfert de document.



VOUS SOUHAITEZ
PRENDRE PART À
L'UNE DE NOS
ACTIONS, ADHÉREZ...



IMPLANTATION ET ACCESSIBILITÉ

Le dispositif technologique de téléconsultation est installé au sein du hall de la mairie d'Obersteinbach, située au 44 rue Principale.

Celui-ci est placé sous l'escalier à proximité d'une prise électrique afin de lui garantir une charge électrique suffisante.

Son accessibilité est possible 24h/24 7jours/7 par un code d'accès sur un digicode à l'entrée de la mairie. Chaque professionnel de santé intégré au projet bénéficiera de son propre code accès.

La mallette est mise à disposition des infirmiers libéraux du secteur, qui pourront, une fois l'avoir réservée sur l'application mise à disposition par la commune, en disposer pour en faire bénéficier aux patients du secteur.